

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBLY
TENUE LE :

14 JANVIER 2014

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly,
tenue à la mairie de Chambly, le mardi 14 janvier 2014, à 18 h.

À laquelle assemblée sont présents madame la conseillère Sandra Bolduc
et messieurs les conseillers Marc Bouthillier, Richard Tetreault, Serge
Gélinas, Luc Ricard et Jean Roy formant quorum, sous la présidence de
monsieur le maire Denis Lavoie.

Sont également présentes madame Annie Nepton, directrice du Service
des finances et directrice générale par intérim et madame Nancy Poirier,
greffière.

Madame la conseillère Francine Guay et monsieur le conseiller Claude
Lesieur sont absents lors de cette séance extraordinaire.

Période de questions de 18 h à 18 h 03.

RÉSOLUTION 2014-01-46

1. Acceptation de l'avis de
convocation

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été
soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-47

2. Autorisation de signatures de
l'entente relative à la desserte
en matière de sécurité incendie
entre la Ville de Chambly et la
Ville de Carignan

ATTENDU QUE la Ville a transmis un avis de non-renouvellement de
l'entente intermunicipale relative au maintien et à l'opération d'un Service
de sécurité incendie entre la Ville de Carignan et la Ville de Chambly
signée le 22 janvier 2009 par Chambly et le 21 janvier 2009 par Carignan;

ATTENDU QUE la présente entente a pour objet la desserte d'un Service
de sécurité incendie sur tout le territoire de la Ville de Carignan par la Ville
de Chambly;

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'entente
de desserte relative à la fourniture d'un Service de sécurité incendie avec

la Ville de Carignan conformément au projet soumis pourvu que la Ville de Carignan adopte le même projet. La signature doit avoir lieu au plus tard le 21 janvier 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-48

3. Nominations au sein du comité consultatif d'urbanisme de messieurs Richard Longtin, représentant de la Chambre de commerce et d'industrie du Bassin de Chambly, William Bonin, à titre de citoyen et Serge Gélinas, représentant de la Ville de Chambly au sein du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie du Bassin de Chambly

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les nominations au sein du comité consultatif d'urbanisme de messieurs Richard Longtin, représentant de la Chambre de commerce et d'industrie du Bassin de Chambly, William Bonin, à titre de citoyen et Serge Gélinas, représentant de la Ville de Chambly au sein du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie du Bassin de Chambly.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-01-49

4. Adoption du projet de règlement 2014-1287 fixant la rémunération des élus municipaux et abrogeant les règlements 2002-928 et 2004-979

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux et désire prévoir le versement d'allocation de transition à certaines personnes;

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Chambly est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Luc Ricard, conseiller;

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 2014-1287 fixant la rémunération des élus municipaux et abrogeant les règlements 2002-928 et 2004-979.

Pour :

Denis Lavoie

Sandra Bolduc

Marc Bouthillier

Richard Tetreault

Serge Gélinas

Luc Ricard

Jean Roy

Contre :

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-01-50

5. Levée de la séance

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée extraordinaire du 14 janvier 2014, à 18 h 06, soit levée.

Adoptée

Me Denis Lavoie, maire

Me Nancy Poirier, greffière